

Image not found or type unknown



Peut-on faire un testament en partage ?

Actualité législative publié le **04/08/2024**, vu **66 fois**, Auteur : [Jérôme CHAMBRON, BAC+4 en Droit](#)

Peut-on faire un testament en partage ?

La libéralité-partage, catégorie dont fait partie le testament-partage, consiste en effet pour le disposant à réaliser « entre ses héritiers présomptifs, la distribution et le partage de ses biens et de ses droits » (C. civ., art. 1075) (1).

SOURCE ET DE PLUS :

<https://avocat-droit-succession-cahen.fr/avant-prevoir/peut-on-faire-un-testament-en-partage/>